



Arnaud CLEMENT Prévention Sécurité

25 Grande rue 71270 PONTOUX

☎ 06 62 65 44 16

✉ [acpreventionsecurite@gmail.com](mailto:acpreventionsecurite@gmail.com)

[www.acps-formation.com](http://www.acps-formation.com)

siret N° 83139086900012

Déclaration d'Activité N° 27710268771

---

## **FORMATION DE MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL**

---

***Objectif général : pour que son certificat reste valide, le SST doit suivre périodiquement une session de maintien et actualisation des compétences (MAC)***

**Personnes concernées :** sauveteurs secouristes du travail

**Pré-requis :** être titulaire du certificat de sauveteur secouriste du travail INRS

**Conditions de formation :** La périodicité est fixée à 24 mois. La durée minimale d'une formation MAC est de 7heures pour un groupe de 10 personnes. Cette formation peut être organisée sur une journée complète, ou , pour répondre aux contraintes de certaines entreprises, sur 2 demi-journées espacées d'une durée permettant d'assurer la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation.  
La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes certifiées SST.

**Contenu de la formation :**

Retours d'expériences

Nouveautés règlementaires ; nouvelles procédures et techniques secouristes (suivant guide technique INRS)

Tests de connaissances : QCM ; Questions orales

Révision des compétences du sauveteur secouriste du travail :

*Domaine de compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail*

**Compétence 3 : Examiner la victime**

**Compétence 4 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime**

**Compétence 5.1 Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer**

**Compétence 5.2 Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide de données technique.**

**Compétence 5.3 Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin**

*Domaine de compétence 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise*

**Compétence 6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**

**Compétence 7 : Caractériser les risques professionnels dans une situation d'accident du travail**

**Compétence 8 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**

## Evaluation des SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification SST figurant au document de référence et transcrits dans une grille de certification utilisée lors de chaque formation maintien et actualisation.

A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de sauveteur secouriste du travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.

*Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de sauveteur secouriste du travail.*

*La non réussite aux épreuves certificatives lors d'une formation maintien et actualisation des compétences (MAC) fait perdre la certification SST ;*

*De la même manière, dans le cas où ce maintien actualisation des compétences ferait défaut, le SST perd sa « certification de Sauveteur Secouriste du Travail » à la date de fin de validité de sa carte de SST. A partir de cette date, il n'est plus autorisé à exercer en tant que SST. Dans ce cas, il conserve néanmoins son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger (art 223-6 du Code du Pénal)*

*Afin d'être de nouveau certifié SST, il devra valider ses compétences lors d'une nouvelle session MAC.*

**Certificat délivré** : Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Validité 24 mois\* (cf Evaluation des SST)

Conformément aux exigences de la formation professionnelle continue, il lui sera remis une attestation de présence ainsi qu'une attestation de fin de formation.

**Méthode pédagogique** : alternance de théorie/pratique – simulations de cas

**Outils pédagogiques** : document de référence INRS – guide technique INRS – fiches de certification du SST INRS – déroulé pédagogique de formation ACPS – plan d'intervention INRS – Plan d'Action et de Prévention INRS - maquillage – mannequins – défibrillateurs...

**Bilan de fin de stage** : A l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque participant afin qu'il exprime son ressenti par rapport à la formation.

**Formation délivrée par** : Arnaud CLEMENT – formateur SST certifiée INRS